

Département du JURA  
Arrondissement de LONS LE SAUNIER  
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX  
**COMMUNE de NOZEROY**

République Française

## ARRÊTÉ PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de NOZEROY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande formulée par l'entreprise GUILLEMIN en date du 4 juillet 2025 qui souhaite installer une grue et du matériel en occupant temporairement le domaine public devant le 3 et 4 Place Jean l'Antique.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRÊTE :

#### Article 1er

Du lundi 18 août au vendredi 12 septembre 2025 inclus, l'entreprise GUILLEMIN est autorisée à procéder à des travaux sur la toiture au 3-4 Place Jean l'Antique.

#### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **Stationnement : Interdiction de stationnement devant les Bâtiments 1 - 3 – 4 Place Jean l'Antique.**
- **Sécurité : L'accès à la Pizzeria et des bâtiments 3 et 4 Place Jean l'Antique sera maintenu.**

#### Article 3

L'occupation temporaire du domaine public ne donne pas lieu à la perception d'une redevance.

#### Article 4

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

#### Article 5

L'entreprise GUILLEMIN est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

#### Article 6

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

NOZEROY, le 23.07.2025

Le Maire

Dominique CHAUVIN

